



# Charte de la bientraitance

« La Bientraitance, une démarche volontariste qui situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable de prévention de toute forme de maltraitance. La bientraitance est donc à la fois démarche positive et mémoire du risque ».( ANESM Recommandation de bonnes pratiques professionnelles : « la bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »

Elle est partie intégrante du projet associatif de la MAJT réécrit en 2019. Elle s'appuie sur des valeurs fortes d'accueil, d'écoute, de disponibilité, de solidarité, dans un souci de bienveillance permanent, dans une attention envers les plus en difficultés dans le respect de leur intimité, de leurs particularités et de leur libre arbitre.

La présente charte a pour objet d'explicitier ces valeurs, de les traduire en engagements dans le quotidien des structures de l'association, dans une capacité continue d'évaluation et d'amélioration, dans une volonté de regards réciproques et de coopération d'acteurs

## Les idées importantes de la charte :

Le FJT a pour vocation d'accueillir et d'héberger des jeunes d'horizons et de catégories sociales diverses, dans la mise en œuvre sur la base d'un logement tremplin, d'un accès à une autonomie durable et dans une citoyenneté pleine et entière.

Au cœur d'histoires, de parcours de plus en plus marqués par la précarité dans tous les domaines de la vie sociale, il se doit d'engager, de promouvoir des actions tant individuelles que collectives permettant un épanouissement sur les plans personnel, professionnels, sociaux dans l'acceptation de l'autre et de ses différences.

Il met en œuvre un accompagnement individualisé, sur la base d'un projet personnalisé, librement établi, une écoute attentive et la reconnaissance d'un droit à la parole. Il se doit également de mettre à disposition des lieux et des services respectueux, en capacité d'optimiser les volontés et capacités individuelles et collectives.

# Les résolutions de la charte

## Le respect :

Le respect est une question sensible qui touche des sujets personnels et intimes. Incontournable du projet associatif de la MAJT, il relève d'engagements forts :

- Respecter les choix de la personne hébergée et accompagnée qui seule sait ce qui est bien pour elle
- Respecter l'intimité de la personne et de son espace personnel, ses rythmes et habitudes de vie
- Respecter la liberté de la personne de dire non à des attitudes perçues comme intrusives ou irrespectueuses
- Respecter les différences, prendre en compte toutes les personnes sans laisser quelqu'un de côté



## L'accompagnement individualisé :

Chaque personne est singulière.

L'accompagnement doit être adapté et correspondre à ses aspirations, désirs et besoins exprimés dans son projet de vie.

*La personne accompagnée garde la maîtrise de son projet, c'est elle qui décide et qui fait ses propres choix.*

Celui qui l'accompagne lui apporte les informations et aides nécessaires à des choix éclairés, sans être intrusif dans la vie de la personne sur quelque plan que ce soit. Il veille à favoriser son expression sous toutes ses formes dans une volonté permanente de valorisation.



## La participation à la vie sociale et citoyenne

Le FJT se veut un véritable tremplin pour l'accès à l'autonomie. Cela passe par la connaissance et la maîtrise d'un environnement et l'établissement d'une vie sociale.

Le FJT, ses personnels et lieux doivent y concourir par la proposition d'activités, d'ateliers, correspondant aux besoins et attentes, par la recherche de partenaires extérieurs spécialisés en fonction des projets personnalisés.

*Il doit également garantir le principe de non-discrimination, quels que soient : la nationalité, l'origine sociale, la sexualité, le handicap, la pensée religieuse ou politique.*

Les lieux doivent favoriser l'établissement d'un climat de bienveillance par leur qualité, leur propreté, leur accessibilité, traduisant ainsi toute l'importance de la personne pour la structure et ses personnels et de l'attachement à la réussite de ses projets



## L'Écoute :

Le FJT est un lieu privilégié dans sa réponse de mise à l'abri ou en sécurité. Il bénéficie de conditions propices à l'échange, la découverte par la confiance donnée et traduite sur un contrat d'occupation.

Il lui faut créer les conditions et les espaces d'écoute afin d'entendre et de respecter les choix de la personne et garantir que sa parole soit entendue dans son intégralité.

La personne a le droit de dire ce qu'elle pense, d'aspirer à faire des choix et d'agir en conséquence, même si elle a besoin d'aide.

Par l'écoute, l'observation et l'attention apportée aux personnalités de chacun, il convient de veiller à instaurer un climat de bienveillance.

Il importe également de garder une juste distance en respectant les droits fondamentaux des résidents en situant les actions dans un cadre strictement professionnel.

*L'écoute relève aussi de la discrétion face aux situations personnelles et doit s'inscrire dans les règles de déontologie professionnelles.*



## L'accès à l'information

Une des premières conditions pour prévenir la maltraitance et lutter contre les discriminations est la connaissance du droit qui permet à chacun de faire valoir ses droits et de les défendre s'ils ne sont pas respectés. Cette connaissance est également indispensable dans l'accès à une autonomie durable.

Tous les actes posés en matière d'admission dans le FJT doivent être empreints de cette volonté d'information, du site internet dans la démarche de demande d'admission mais aussi de découverte de l'établissement à l'admission elle-même.

L'arrivée au FJT est ainsi un temps fort d'information et de formation autour des droits du résident mais aussi de ses devoirs, un temps de découverte et d'apprentissage de droits en matière d'aides, d'échanges sur les règles de fonctionnement de l'établissement et l'explication de leur contenu.

Dans ses engagements auprès de ses financeurs, le FJT s'engage également sur l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la formation, à la culture et aux sports, aux soins, à la citoyenneté.

L'ensemble de ces actes implique un travail de communication, d'information, sur le site internet, par voie d'affichage, d'envois de mails avec l'accord des résidents mais aussi de sensibilisation par l'ensemble des acteurs du FJT dans la perspective de renforcer positivement les résidents y compris dans des activités de groupe, de promouvoir leur citoyenneté.

*Informé, c'est prévenir les risques, soutenir le développement des compétences de chacun, ce qui participe à l'émancipation de la personne et invite à une démarche coopérative, enrichissante pour tous.*

## La Construction des liens de confiance :

Elle se construit dès l'entrée au FJT dans l'engagement commun pris au regard du séjour et la signature d'un titre d'occupation de même que d'engagement autour du règlement de fonctionnement.

Elle se construit par :

- Un soutien continu à la personne, afin de favoriser l'acquisition de la confiance en soi et la croyance en ses aptitudes
- Des comportements cohérents entre ce qui est dit et ce qui est fait
- La communication et l'accès à l'information, la connaissance des droits et devoirs de chacun
- La clarté des règles, des informations, de la position de chacun
- Le respect des choix de la personne et de la confidentialité

*Elle oblige à des engagements réciproques de la part de la personne accompagnée, des professionnels : fiabilité, reconnaissance et liberté d'actions mais aussi de l'association elle-même par :*

- La mise en place d'une organisation fixant les responsabilités précises et un fonctionnement collectif
- La définition d'un plan de formation adapté pour les professionnels, tenant compte de l'évolution des publics
- L'organisation et l'intégration des nouveaux professionnels et la mise en œuvre de temps de concertation
- Une volonté permanente de favoriser la créativité et les projets innovants
- Une analyse en continu des besoins, des attentes des publics, dans une volonté permanente de favoriser la créativité et les projets innovants
- La définition d'une politique patrimoniale dans le souci permanent de « donner du beau pour donner envie », d'engager la valorisation de chacun par des lieux propices à l'épanouissement tant des publics que des professionnels dans l'accomplissement de leurs missions.

